



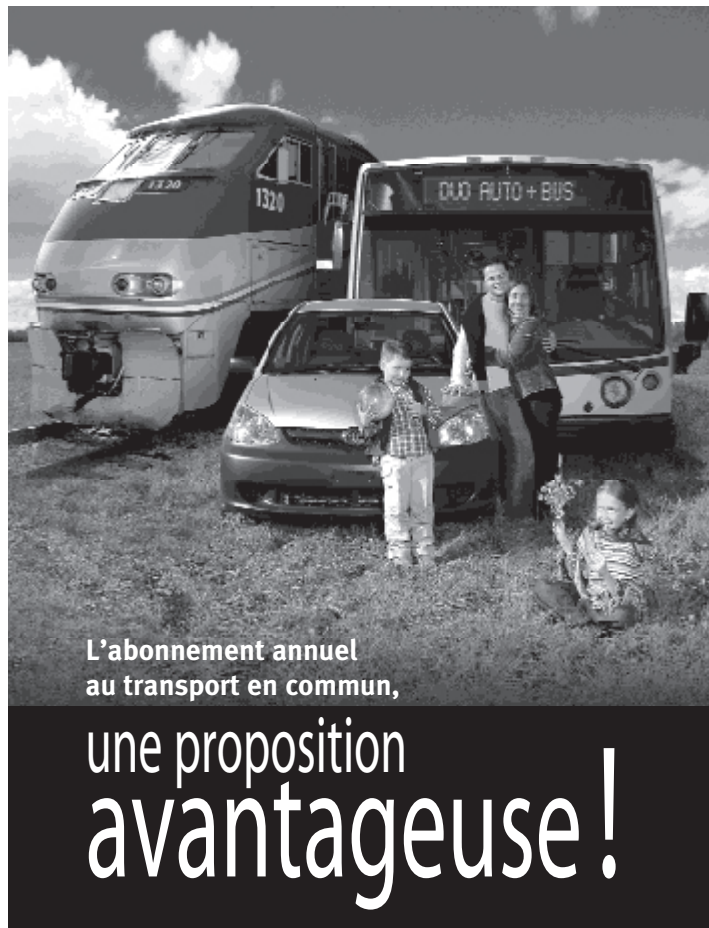
## JE ME GÂTE... ET JE PROTÈGE L'ENVIRONNEMENT

Pourquoi l'AMT, la STL et la Ville de Laval ont-ils accepté un aussi heureux mariage avec Communauto ?

Parce que tous croient qu'il est important :

- de contribuer à réduire le nombre de véhicules en circulation;
- d'offrir une alternative pratique et économique à l'achat d'un véhicule;
- de poser un geste concret pour protéger l'environnement.

Ce projet bénéficie du soutien de la Ville de Laval



L'abonnement annuel  
au transport en commun,

# une proposition avantageuse!

PHOTO STÉPHANE BRÜGGER

### TOUT CE QUE VOUS Y GAGNEREZ!

- Économisez l'équivalent d'un titre sur 12 sur le prix régulier des titres de transport.
- Plus besoin de courir à la fin de chaque mois.
- Titres de transport livrés à votre domicile par la poste.
- Aucuns frais d'assurance, d'immatriculation ou d'entretien à assumer.
- Aucun coût de financement pour l'achat d'un véhicule neuf.

Formulaire mis à jour le 2 décembre 2011



# Je me gâte

avec un abonnement annuel  
à l'autobus, au métro, au train...  
avec une auto en prime!

OPTION 2 : abonné « membre »

Une initiative conjointe de



# Modalités de l'entente

## 1. OBJET

- 1.1 La présente entente a pour objet d'établir les modalités d'application de l'offre d'abonnement annuel au service de transport en commun de la Société de transport de Laval (STL) et de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) faite aux Usagers de Communauto.

## 2. DÉFINITIONS

- 2.1 « Usager de Communauto » : une personne physique éligible ou inscrite à titre d'abonné membre chez Communauto, ou comme co-abonné. Les conducteurs autorisés associés à un compte corporatif ne sont pas éligibles à cette offre.
- 2.2 « Abonné » : un Usager de Communauto abonné au service de la STL ou de l'AMT.
- 2.3 Titre de transport ou Titres de transport : les titres de transport de type abonnement à tarif ordinaire, intermédiaire ou réduit émis par la Société de transport de Laval, soit la carte d'autobus Laval (CAL), ou émis par l'Agence métropolitaine de transport, soit la TRAM zone 3.

## 3. DURÉE, CONDITIONS ET PRIX DE L'ABONNEMENT

- 3.1 L'abonnement au transport en commun, a une durée minimale de douze (12) mois.
- 3.2 En cas de non-respect par l'Abonné de la durée minimale de l'abonnement au transport en commun que ce soit par défaut de paiement, expulsion du service de Communauto ou pour toute autre raison, une pénalité de 50 \$ est facturée à l'Abonné.
- 3.3 Le prix de l'abonnement aux Titres de transport visé aux présentes est égal à 91,67 % du tarif ordinaire, intermédiaire ou réduit, selon le cas, de douze (12) Titres de transport mensuels consécutifs, conformément au tarif applicable pour ce Titre, pour chaque mois. En tout temps, pendant la durée des présentes, la STL ou l'AMT se réservent le droit de modifier leurs tarifs de même que leurs catégories d'usagers.
- 3.4 Si l'Abonné est admissible au tarif intermédiaire ou au tarif réduit, il doit fournir à Communauto une photocopie de sa carte d'accès valablement émise par une autorité habilitée à cette fin afin de pouvoir bénéficier du tarif intermédiaire ou réduit, selon le cas.
- 3.5 Les droits conférés par la présente entente ne sont pas cessibles ou transférables à un tiers, en tout ou en partie.

## 4. RENOUVELLEMENT

- 4.1 Après sa durée initiale de douze (12) mois, l'abonnement au

transport en commun se renouvelle automatiquement, de mois en mois, à moins que l'Abonné n'y mette fin conformément à l'article 5.1.

## 5. RÉSILIATION OU SUSPENSION DE L'ABONNEMENT

- 5.1 Après la période initiale de douze (12) mois, un Abonné peut résilier son abonnement au transport en commun pour toute raison ou le suspendre sans pénalité pour l'une ou l'autre des raisons spécifiées à l'article 5.2. L'Abonné doit alors aviser Communauto par écrit de son intention de mettre fin à son abonnement au transport en commun. L'avis transmis par l'Abonné devra parvenir à Communauto avant le deuxième (2e) jour du mois précédant le début du mois de résiliation.
- 5.2 Nonobstant l'article 3.2, avant l'expiration de la durée minimale de douze (12) mois prévue à l'article 3.1, Communauto est autorisé par la STL et l'AMT à accepter de suspendre ou de résilier un abonnement au transport en commun dans les cas suivants :
- un déménagement, ou un changement de lieu de l'exercice de l'occupation principale de l'Abonné qui rend les déplacements, par le service de transport en commun, impossible ou extrêmement difficile;
  - un congé sans traitement ou de maladie de plus de vingt (20) jours ouvrables;
  - un congé de maternité, un congé parental ou un départ à la retraite;
  - un congédiement, une démission ou une fin de contrat de travail.
- 5.3 Un Usager de Communauto pour lequel une suspension a été autorisée dans le cadre de l'article 5.2, doit réactiver son abonnement au transport en commun au plus tard le douzième (12<sup>e</sup>) mois qui suit celui de la suspension. Dans ce cas, la durée minimale d'abonnement prévue à l'article 3.1 continue de courir pendant la suspension.
- 5.4 L'abonnement au transport en commun d'un Abonné est résilié automatiquement si la STL ou l'AMT met fin à la présente entente pour quelque raison que ce soit.

## 6. LIMITES DE RESPONSABILITÉ DE COMMUNAUTO

- 6.1 Communauto ne peut être tenue responsable d'aucun dommage direct ou indirect, découlant des délais postaux ou du courrier perdu ou volé ou de l'impossibilité d'acheminer un titre de transport à l'Abonné lors de circonstances exceptionnelles telles que, par exemple, une grève des Postes, ou pour toute autre raison.

# Formulaire d'inscription

## TITRE DE TRANSPORT DÉSIRÉ (cocher)

LAISSEZ-PASSER MENSUEL DE LA STL

TYPE D'ABONNEMENT	TARIF RÉGULIER	DUO AUTO + BUS	ÉCONOMIE MENSUELLE
<input type="radio"/> CAL ordinaire	81,50 \$	74,72 \$	6,78 \$
<input type="radio"/> CAL à tarif intermédiaire (étudiant)	65 \$	59,59 \$	5,41 \$
<input type="radio"/> CAL à tarif réduit (65 ans et plus)	49 \$	44,90 \$	4,10 \$

Nombre de titres mensuels achetés au cours des 12 derniers mois : \_\_\_\_\_

## DÉCLARATION

Je déclare que j'ai pris connaissance des modalités de la présente entente, notamment celles concernant sa durée minimum (12 mois), son renouvellement et sa résiliation et que je les accepte. Je consens à ce que le coût mensuel de mon abonnement me soit facturé sur mon compte de Communauto.

DATE : \_\_\_\_\_ No d'USAGER : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_ NOM

\_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_ SIGNATURE

Votre formulaire d'inscription doit nous parvenir au plus tard le quatrième (4<sup>e</sup>) jour du mois précédant le mois visé pour l'envoi du premier titre de transport. Toute nouvelle demande d'abonnement reçue après cette date sera reportée au mois suivant le mois visé par la demande. Une fois complété et signé, retourner le formulaire à : **Communauto inc., 335, rue St-Joseph Est, suite 310 Québec, QC G1K 3B4**



À L'USAGE DE COMMUNAUTO			
Total facturé chaque mois	Reçu le	Début le	Initiales
_____ \$	_____	_____	_____